



Doc. 711

11 octobre 1957

Aide à apporter aux réfugiés hongrois

Communication

Comité des Ministres

1.

Le présent document, qui fait suite aux [Doc. 620](#) et [642](#), contient les renseignements que les Gouvernements de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de la France, de la République Fédérale d'Allemagne, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Turquie et du Royaume-Uni ont fait parvenir au Secrétariat Général, à la date du 1er octobre 1957, sur l'aide apportée aux réfugiés hongrois, notamment en ce qui concerne les mesures prises en vue du rétablissement de ces derniers dans les pays mentionnés.

Autriche

Au 1er juillet 1957, les camps officiels d'Autriche hébergeaient au titre de réfugiés sous mandat : 6.906 personnes de langues étrangères, 5.725 de langue allemande, 14.517 Hongrois récemment réfugiés.

Il faut y ajouter 11.456 réfugiés déjà naturalisés, un groupe de 2.891 ressortissants allemands (pour la plupart anciens Volksdeutsche) et 135 Tyroliens du Sud.

Les 71 camps actuellement existants sont ainsi répartis : 24 en Haute Autriche, 11 en Basse Autriche, 10 dans le Land Vienne, 7 respectivement dans le Land Salzbourg, en Styrie et au Tyrol, 4 en Carinthie et 1 en Vorarlberg.

Différents projets du F. N. U. R. visent à l'intégration des réfugiés sous mandat, notamment par l'exécution d'un programme de construction de logements. D'autre part, l'établissement professionnel est également favorisé en vue de faciliter l'adaptation et l'intégration des réfugiés.

Aux termes d'une décision du Comité exécutif du F. N. U. R. de janvier 1956, les réfugiés déjà naturalisés (Volksdeutsche et réfugiés de langues étrangères) pouvaient bénéficier du programme jusqu'au 30 juin 1957, à la condition que leur naturalisation ne soit pas antérieure à un an. On espère que, dans l'ensemble, les anciens réfugiés établis dans ces camps pourront être intégrés avec l'aide du programme du F. N. U. R.

Indépendamment des Hongrois récemment réfugiés demeurés en Autriche, un autre problème qui se pose est celui de l'afflux très important de réfugiés yougoslaves dont le nombre est évalué, pour cette année, à 20.000 personnes. Ces réfugiés envisagent généralement d'émigrer outre-mer, mais l'insuffisance des possibilités d'émigration ne permet de donner satisfaction qu'à une partie d'entre eux. Les mesures d'intégration doivent d'ailleurs être appliquées dans tous les cas, étant donné qu'il se peut toujours que cette émigration se révèle finalement impraticable.

Pour les réfugiés déjà naturalisés qui ne peuvent bénéficier du programme du F. N. U. R. et ont encore besoin d'une aide, des mesures d'intégration professionnelle ont été mises en oeuvre. Des dispositions doivent être prises prochainement pour fournir un logement stable aux réfugiés naturalisés, sans aide de l'étranger.

Belgique



Un millier de nouveaux réfugiés hongrois ont été admis, à titre individuel, à rejoindre des membres de leur famille déjà installés en Belgique.

Le nombre exact de réfugiés qui se sont fait rapatrier n'est pas connu, mais il semble être de l'ordre de 150 à 200.

Le nombre des étudiants bénéficiant de bourses du Fonds national des Etudes a été porté à 78.

Le Conseil des Ministres a autorisé l'admission d'un contingent de 500 réfugiés avec leurs familles provenant de Yougoslavie, le nombre total ne pouvant excéder 1.500 personnes. Une mission officielle a été envoyée en Yougoslavie en vue de l'exécution de cette décision.

Danemark

Bien que l'intégration des réfugiés pose un problème difficile aux organismes danois compétents en raison du chômage et de la pénurie de logements, il n'existe pas de camps de réfugiés au Danemark. On espère pouvoir fournir un emploi convenable à quelque cent réfugiés, tous Hongrois, en état de travailler, mais n'ayant pas encore trouvé un emploi permanent.

Les pouvoirs publics et les oeuvres de bienfaisance privées font leur possible pour faciliter l'intégration des réfugiés dans la communauté danoise. Dans leur grande majorité, les réfugiés se sont établis dans diverses régions du pays selon leurs préférences et ils ne sont soumis à aucun contrôle. Il n'est donc possible de fournir des renseignements que sur les réfugiés récemment arrivés et hébergés dans des centres d'accueil ainsi que sur ceux qui ont été admis clans des hôpitaux, maisons de retraite ou institutions semblables.

Les réfugiés de cette dernière catégorie sont actuellement au nombre de 117, dont un réfugié hongrois (admis dans un hôpital psychiatrique). Ils se trouvent dans les cinq institutions suivantes : 93 dans la maison de retraite de Dragsbaek, 2 à l'hôpital d'Aarhus, 5 dans la maison de convalescence de Hareskovby, 6 clans le sanatorium Skerping et 11 à l'hôpital psychiatrique de Viborg.

Les centres d'accueil n'hébergent actuellement que des réfugiés hongrois. Sur un total de 1.232 réfugiés arrivés au Danemark, 365 ont quitté le pays. Sur les 867 restants, 655 ont trouvé un logement privé, 31 sont dans des hôpitaux ou des établissements d'éducation et 181 vivent encore dans 5 centres d'accueil de Engelsholm, Gravenshoved, Hald Folkekur, Klosterhaden et Snepsgjird. La plupart de ces 181 réfugiés voudraient émigrer, mais n'ont pu encore obtenir les visas nécessaires. En coopération avec le Dansk Flygtningehjalp (Association danoise de secours aux réfugiés), les autorités danoises poursuivent leurs efforts pour leur procurer un logement privé.

Sur les 181 réfugiés demeurant dans les centres d'accueil, 86 exercent un emploi et ont les autres à leur charge. En coopération avec le Dansk Flygtningehjalp qui a affecté deux agents à cette tâche, les bureaux de placement publics s'efforcent de leur assurer un emploi permanent et, en attendant, d'organiser leur emploi temporaire.

France

Depuis le 8 novembre 1956, date de l'arrivée sur le territoire français du premier convoi, le nombre des réfugiés accueillis se chiffre à 12.052, soit 10.350 en provenance d'Autriche et 1.702 venant de Yougoslavie.

Le Comité interministériel d'Aide aux Réfugiés hongrois, au sein duquel collaborent un certain nombre de ministères ainsi que des oeuvres privées de caractère charitable, a fait face, depuis huit mois, à tous les problèmes que pose l'arrivée en masse de personnes de tous âges strictement démunies de tout et auxquelles l'assistance morale n'était pas moins nécessaire que l'assistance matérielle.

L'unanime élan de générosité suscité dans la population française par les épreuves subies par le peuple hongrois a apporté une aide appréciable aux autorités administratives en permettant notamment la constitution d'un vestiaire avec les dons en nature collectés.

Par ailleurs, certains conseils généraux ont voté des crédits pour couvrir en partie les frais d'accueil de réfugiés dans leurs départements.

L'accueil des réfugiés hongrois a nécessité un plan d'exécution dont une partie relève des administrations centrales, tandis que l'autre partie est confiée aux départements d'accueil.

A l'échelon des Ministères ont été décidés :

- a. La mise à la disposition du Comité interministériel des casernes réparties sur divers points du territoire et converties pour la circonstance en centres d'accueil avec toutes les modifications d'aménagement imposées par la nécessité d'éviter toute promiscuité;
- b. L'organisation d'un service qui s'est occupé jour et nuit pendant plusieurs semaines à trier les dons en nature centralisés dans les locaux de la Gare d'Orsay et dont le travail a permis par la suite, au fur et à mesure de l'arrivée des convois, de parer aux plus urgents besoins vestimentaires par une liaison constante entre la Gare d'Orsay et le Ministère de l'Intérieur qui recevait les demandes des services préfectoraux;
- c. La ventilation sur les divers ministères et services intéressés des informations centralisées par le Ministère de l'Intérieur (notamment offres d'emplois et offres d'hébergement). La liaison entre le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Education nationale pour l'hébergement et la prise en charge des étudiants ;
- d. L'édition à l'intention des réfugiés hongrois d'un guide rédigé en langue hongroise et en langue française, destiné à fournir aux réfugiés toutes les informations administratives nécessaires à la régularisation de leur situation. Dans le même ordre d'idées, des émissions radiophoniques ont été organisées et des postes récepteurs installés dans les centres d'accueil;
- e. Les relations avec différents pays où se trouvaient des réfugiés hongrois dans le but d'obtenir le regroupement des membres éparpillés d'une même famille; les recherches sur le territoire des parents dispersés ;
- f. Enfin, la liaison entre, d'une part le Ministère des Finances et, d'autre part, tous les autres ministères intéressés, pour le financement des frais engagés. Dans le cadre de ces dépenses ont été prévus, outre les frais d'hébergement, de nourriture, de transport et d'interprètes :

(i) le versement d'argent de poche chaque semaine et à chaque réfugié;

(ii) l'attribution d'un pécule lors de la mise au travail, l'importance de ce pécule étant fonction de la situation de famille.

Sur le plan départemental, l'arrivée des convois a exigé et exige encore, groupés sous l'autorité des préfets, la collaboration de ses services et de ceux de la Croix-Rouge française, notamment pour la distribution des premiers repas. L'installation dans le centre d'accueil reste du ressort de l'autorité militaire, à laquelle prêtent par la suite leur concours tous les services départementaux représentatifs de l'autorité gouvernementale.

Au cours des premiers mois, de sérieuses difficultés se sont élevées pour le reclassement des réfugiés hongrois dans l'économie française. En effet, tous les candidats à l'émigration outre-Atlantique (et ils étaient nombreux dans les premiers convois) manifestaient la ferme volonté de n'accepter aucun travail en France, dans la crainte, disaient-ils, de se trouver liés par un contrat qu'ils n'auraient pu rompre.

La tâche des fonctionnaires de la main-d'oeuvre n'était pas facilitée, au surplus, par l'ignorance de notre langue de la part de ces étrangers, enclins par ailleurs à suspecter tous les apaisements qui leur étaient donnés par des représentants de l'autorité administrative.

ces étrangers, enclins par ailleurs à suspecter tous les apaisements qui leur étaient donnés par des représentants de l'autorité administrative. Depuis, grâce au dévouement des oeuvres sociales, ajouté au temps qui a accompli son oeuvre d'apaisement chez ces êtres qui étaient arrivés dans notre pays encore bouleversés par les souvenirs d'heures douloureuses d'un passé récent, l'état d'esprit s'est sensiblement amélioré parmi les réfugiés hongrois et nombre de ceux qui s'étaient déclarés à l'origine farouchement hostiles à une installation en France ont maintenant renoncé à émigrer. A ce jour, à quelques dizaines près, tous les réfugiés introduits en France à une date antérieure au 1er janvier 1957 et en âge de travailler ont été pourvus d'un emploi.

Les opérations de reclassement se poursuivent au profit des convois plus récemment arrivés, tant d'Autriche que de Yougoslavie.

Tous les étudiants hongrois qui ont exprimé le désir de poursuivre les études commencées dans leur pays ont été placés dans les centres universitaires de France. 300 d'entre eux environ, dont les dossiers sont à l'étude pour l'attribution de bourses, sont à la charge de l'administration française. Les autres, environ 200, ont été pris en charge par l'International Rescues Committee.

A noter, en outre, que pour accélérer l'assimilation dans la communauté française de l'ensemble des réfugiés hongrois, le Ministère de l'Education Nationale prend des mesures pour l'enseignement de la langue française aux adultes.

Au 30 juin 1957, un certain nombre de ressortissants hongrois ont sollicité la délivrance de visas de retour dans leur pays d'origine, pour le motif le plus souvent exprimé de ne pouvoir vivre loin de leurs familles restées en Hongrie. Environ 500 personnes ont ainsi rejoint leur pays.

Sur les 12.052 réfugiés entrés en France, un certain nombre, principalement dans les premiers convois, avaient manifesté leur désir d'émigrer outre-Atlantique. Des pourparlers furent engagés à cet effet avec les représentants diplomatiques des Etats-Unis, du Canada et de l'Australie. A ce jour, 2.603 réfugiés hongrois se sont embarqués pour le Canada et 149 pour l'Australie.

L'ambassade des Etats-Unis n'a pas encore donné de réponse favorable aux demandes exprimées par les réfugiés hongrois hébergés en France et désireux d'émigrer aux U. S. A.

Par ailleurs, on compte environ 150 départs à destination d'autres pays d'accueil.

Après avoir ouvert largement ses frontières à l'exode hongrois, la France a reçu une dizaine de milliers de réfugiés sans discrimination d'aucune sorte.

Les convois continuent d'arriver, à une cadence toutefois moins accélérée que celle du début, les groupes les plus importants provenant maintenant de Yougoslavie, tandis que ceux venant d'Autriche ne comptent plus que 50 à 70 personnes.

Les nouveaux arrivants paraissent désireux d'être pourvus le plus rapidement possible d'un emploi leur permettant, après tant de vicissitudes, de se stabiliser dans une nouvelle situation.

Aucun obstacle sérieux ne paraît au reste s'opposer à leur reclassement dans l'économie nationale. La seule difficulté réside dans le dénuement vestimentaire complet dans lequel se trouvent ces réfugiés, principalement ceux provenant de Yougoslavie. Beaucoup arrivent en effet vêtus seulement d'une chemise et d'un short usagés et ne possèdent strictement aucun vêtement de rechange.

Avant de les présenter à d'éventuels employeurs, il convient de les vêtir décentement, ce qui exige quelque délai en raison de leur nombre relativement important (1.300 arrivés de Yougoslavie en un mois).

Il ne reste plus actuellement que 1.300 réfugiés hongrois hébergés dans des camps, qui subsistent encore à Rouen, Mont-béliard, Nancy, Metz, Cambrai et Domfront.

L'état ci-après fait ressortir quelques statistiques concernant la composition des convois de réfugiés hongrois :

(a) Hommes environ - 70 %

Femmes — 22 %

Enfants jusqu'à 14 ans — 8 %

(b) Répartition professionnelle :

Travailleurs manuels - 75,45 %

Employés - 5,50 %

Cadres - 1,66 %

Commerçants - 0,52 %

Agriculteurs - 1,62 %

Fonctionnaires - 0,95 %

Professions libérales - 1,24 %

Professions artistiques - 0,88 %

Militaires - 0,02 %

Étudiants - 6,16 %

Sans profession - 6 %

République Fédérale d'Allemagne

De novembre 1956 au 24 janvier 1957, la République Fédérale d'Allemagne a accueilli environ 11.800 réfugiés hongrois venus de Hongrie en convois. En outre un nombre indéterminé de réfugiés hongrois sont entrés dans la République Fédérale à titre individuel comme migrants ou comme travailleurs, s'y sont introduits clandestinement par la voie d'autres pays libres d'Europe occidentale ou sont arrivés avec des convois d'étudiants. De ce fait, le chiffre total des réfugiés hongrois de date récente en République Fédérale d'Allemagne est actuellement compris entre 14.500 et 14.800. Comme il y avait déjà depuis la fin de la deuxième guerre mondiale un peu plus de 15.000 réfugiés hongrois en territoire fédéral, la population totale des réfugiés hongrois atteint maintenant environ 30.000.

Les réfugiés hongrois ont été accueillis pour des raisons purement humanitaires. Tous les réfugiés qui se trouvaient dans des camps autrichiens et qui se sont adressés au Comité de Sélection allemand aux fins d'obtenir l'autorisation de pénétrer dans la République Fédérale d'Allemagne, ont été admis dans les convois pour l'Allemagne sans avoir à subir d'examen médical et sans qu'il soit tenu compte des possibilités d'emploi.

En outre, il n'a été fait aucune distinction entre les réfugiés Volksdeutsche et les réfugiés d'origine purement hongroise.

Les convois ont été envoyés dans les camps de réception de Piding, Schalding, Friedland et Bocholt. Les formalités ont été très simplifiées et les réfugiés ont reçu des cartes d'identité provisoires déclarant que le détenteur avait le statut de réfugié étranger au sens de la Convention de Genève relative au Statut des réfugiés. Les réfugiés ont été immédiatement répartis dans les divers Länder, puis dans les différents districts (Kreise) et municipalités (Gemeinden). Les formalités de réception et de distribution ont été achevées dans la seconde partie de février. Le Gouvernement fédéral a pris entièrement à sa charge les frais de transport depuis la gare de départ en Autriche. Il n'a sollicité aucune assistance des organisations internationales. Les frais de transport et d'hébergement dans les camps et dans les foyers et, d'une façon générale, le coût de l'assistance individuelle ont été supportés par le Gouvernement fédéral. Les dépenses à ce titre s'élevaient, à la fin de l'année financière (31 mars 1957) à environ 29 millions de marks allemands. Les convois ont été envoyés dans les camps de réception de Piding, Schalding, Friedland et Bocholt. Les formalités ont été très simplifiées et les réfugiés ont reçu des cartes d'identité provisoires déclarant que le détenteur avait le statut de réfugié étranger au sens de la Convention de Genève relative au Statut des réfugiés. Les réfugiés ont été immédiatement répartis dans les divers Länder, puis dans les différents districts (Kreise) et municipalités (Gemeinden). Les formalités de réception et de distribution ont été achevées dans la seconde partie de février. Le Gouvernement fédéral a pris entièrement à sa charge les frais de transport depuis la gare de départ en Autriche. Il n'a sollicité aucune assistance des organisations internationales. Les frais de transport et d'hébergement dans les camps et dans les foyers et, d'une façon générale, le coût de l'assistance individuelle ont été supportés par le Gouvernement fédéral. Les dépenses à ce titre s'élevaient, à la fin de l'année financière (31 mars 1957) à environ 29 millions de marks allemands.

A la fin de février, on avait pu trouver des emplois pour la grande majorité des réfugiés (non compris les membres de leur famille). 3 % étaient employés dans l'agriculture, 24 % dans les mines, 34 % dans la métallurgie, 3,3 % dans le bâtiment, 1,5 % dans les emplois domestiques et 32 % dans d'autres secteurs de l'économie.

La majorité des réfugiés hongrois désirent travailler. La plupart ont été en mesure de surmonter les difficultés qui se sont présentées à eux en raison des conditions de travail différentes. Les changements d'emploi, tout d'abord fréquents, ont pratiquement cessé.

L'intégration des Hongrois dans la vie économique de la collectivité a aussi été entravée du fait de certaines difficultés de langage, car un petit nombre d'entre eux seulement parlaient allemand. Certains réfugiés ont été incapables d'exercer leur profession en raison de leurs connaissances insuffisantes de la langue. Le niveau peu élevé des salaires qui en est résulté a parfois été une source de malentendus et d'amertume.

La discipline du travail a été d'une façon générale améliorée, grâce aux mesures spéciales d'assistance qui ont été prises au sein des entreprises, aux cours de langues et aux meilleures conditions de logement. Entre temps, les difficultés linguistiques ont diminué.

En principe, l'enseignement est du ressort des Lânder. A Bauschlott, près de Pforzheim (Wurtemberg), il existe depuis plusieurs années un lycée hongrois financé par le Gouvernement fédéral et par le Land Bade-Wurtemberg. Le nombre des élèves ayant augmenté de 80, il a paru nécessaire d'agrandir ce lycée et l'on se propose de le transférer dans d'autres bâtiments. On pense que le Gouvernement fédéral contribuera aux frais d'installation d'un nouvel internat.

Les enfants d'âge scolaire, qui sont relativement peu nombreux, fréquentent généralement les écoles primaires allemandes.

Venus avec les convois généraux ou individuellement, ou parfois en convois spéciaux, 1.068 étudiants d'université dont 1,034 ont justifié de ce titre, ont été acceptés en Allemagne. Les 34 autres étudiants étaient en fait des élèves d'écoles secondaires. Ces étudiants hongrois ont tout d'abord été admis dans les universités allemandes en qualité d'auditeurs libres (Gasthörer) et ils ont presque tous suivi des cours de langues; ils sont inscrits comme étudiants réguliers aux cours d'été, si leur connaissance de l'allemand est jugée suffisante. Étant donné leur nombre, ils représentent une charge importante pour les universités allemandes déjà très encombrées. Le Gouvernement fédéral financera leurs études pendant les trois premiers semestres.

En outre, le Gouvernement fédéral a déclaré qu'il était prêt à recevoir jusqu'à 200 étudiants titulaires de bourses de la Fondation Ford. Jusqu'à présent, toutefois, on n'a pu trouver que 102 étudiants susceptibles de bénéficier de cette mesure.

Les réfugiés hongrois ont créé de nombreuses organisations dont certaines n'ont eu qu'une existence éphémère. Le Gouvernement fédéral manifeste à l'égard de ces organisations une attitude essentiellement bienveillante dans la mesure où leurs objectifs sont d'ordre culturel, social ou cherchent à préserver la tradition et le sens national hongrois. Le Ministère fédéral pour les réfugiés, par exemple, subventionne un journal publié dans la langue hongroise. Des manuels de conversation et des ouvrages hongrois ont été publiés de nouveau et distribués gratuitement, tandis que les universités, les lycées, les firmes et les institutions bénévoles ont organisé des cours de langues.

Les secours individuels aux réfugiés ont été rendus possibles par de généreuses souscriptions volontaires dont le produit global s'est élevé à 40 millions de marks allemands.

Un certain nombre de personnes qui peut-être avaient quitté leur pays dans un moment de panique et d'autres qui s'étaient soudain trouvées séparées des leurs, ont cherché à rentrer en Hongrie. Les difficultés initiales d'acclimatation au mode de vie allemand ont accentué cette tendance.

Une autre catégorie de réfugiés désirent se rendre en Autriche afin d'émigrer vers d'autres pays. Dans de nombreux cas, ce désir n'était sans doute qu'un prétexte pour rentrer clandestinement en Hongrie. Sa réalisation a rencontré cependant de nombreuses difficultés. Après l'expiration du délai d'amnistie (le 31 mars) les réfugiés hongrois ont paru être plus calmes.

A la suite des événements révolutionnaires de Hongrie, le Gouvernement fédéral a dépensé les sommes suivantes :

Somme versée à la Croix-Rouge allemande pour les mesures de secours - DM - 1.000.000

Envoi de blé en Hongrie - 10.000.000

A reporter - 11.000.000

Report - DM - 11.000.000

Somme versée au Comité intergouvernemental pour les Migrations européennes (C. I. M. E.) à titre de contribution aux frais de transport et d'administration - 647.000

Somme dépensée pour les secours aux réfugiés hongrois dans la République Fédérale au cours de l'année financière 1956 dans le cadre du programme d'assistance aux victimes de la guerre :

(1) Secours individuels - 10.000.000 DM

(2) Frais de gestion des camps - 7.000.000 - 17.000.000

Aide aux étudiants et aux enfants d'âge scolaire - 400.000

29.047.000

Donations reçues dans la République Fédérale par les organisations de bienfaisance (Croix-Rouge allemande, Caritas, Ev. Hilfswerk, Arbeiterwohlfahrt) :

(1) Dons en espèces - 13.000.000

(2) Dons en nature - 27.000.000

40.000.000

Budget provisoire pour l'année financière 1957-1958 :

(a) Secours individuels - 20.000.000

(b) Frais de gestion des camps - 10.000.000

(c) Somme additionnelle de 20 % fournie par les Länder - 6.000.000

36.000.000

Irlande

Au 1er juin 1957, le nombre des réfugiés hongrois dans ce pays était de 489, dont 361 se trouvaient au camp de Knockalisheen, Comté de Gare, les 128 autres étant employés ou logés ailleurs chez des particuliers.

Le Ministère des Affaires Extérieures poursuit ses efforts, par l'entremise de ses missions à l'étranger et des organisations internationales compétentes, en vue d'assurer le rétablissement des réfugiés qui désirent s'installer dans d'autres pays.

Les efforts destinés à procurer un emploi aux réfugiés ont été intensifiés, notamment en ce qui concerne les travaux artisanaux organisés dans le camp de réfugiés et les projets agréés permettant d'employer des groupes de réfugiés.

Italie

Le nombre des réfugiés hébergés dans les camps est sujet à de continuelles variations dues : (a) à l'afflux des réfugiés provenant d'au-delà du rideau de fer et en nombre particulièrement élevé de la Yougoslavie; (b) au nombre de réfugiés qui réussissent à émigrer.

La moyenne mensuelle des réfugiés hébergés en Italie peut être estimée à plus de 10.000 unités réparties dans les centres de : Aversa, Altamura, Bari, Brindisi, Canzanello, Capoue, Crémone, Farfa Sabina, Fraschette, Pontecagnano, Trieste, Udine.

Il y a lieu de considérer, en outre, les réfugiés hongrois dont le nombre en Italie est actuellement d'environ 900 et qui ont été accueillis, au plus, dans deux centres gérés par la Croix-Rouge italienne : Vallombrosa et Ca' di Landino.

Etant donné le marché du travail tel qu'il se présente actuellement en Italie, la solution la plus efficace, en vue d'arriver au reclassement définitif des réfugiés, reste, somme toute, celle de l'émigration dans les pays susceptibles d'absorber la main-d'oeuvre sur une vaste échelle, en particulier les pays d'outremer.

Les organes du Gouvernement italien poursuivent une action constante dans ce sens, en collaboration avec des organismes internationaux tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, les organismes volontaires, le C. I. M. E., l'U. S. E. P., etc.

Quant au reclassement définitif des réfugiés en Italie, extrêmement difficile à réaliser pour les raisons bien connues de caractère économique et social, il y a lieu de considérer que le Gouvernement italien participe au Programme quadriennal (1954-1958) du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, tendant à favoriser l'intégration des réfugiés dans l'économie nationale des pays mêmes où ils sont hébergés.

Luxembourg

Les réfugiés hongrois, au nombre d'environ 250, accueillis dans le pays, ont pu occuper des emplois durables dans des délais très brefs, notamment dans la branche artisanale, et sont entièrement assimilés aux travailleurs luxembourgeois pour ce qui est des salaires, de la sécurité sociale, des conditions de travail, etc. Des changements d'emploi ne sont pas fréquents.

Pays-Bas

Aux Pays-Bas, aucun réfugié ne demeure hébergé dans un camp.

En ce qui concerne les réfugiés hongrois, une résidence individuelle a été procurée dans tous les cas.

3.300 réfugiés hongrois ont été admis pour une résidence permanente aux Pays-Bas. Tout réfugié hongrois capable de travailler a trouvé un emploi convenable.

Norvège

La Norvège a accueilli environ 1.500 réfugiés hongrois. Les autorités norvégiennes compétentes, tenant compte des difficultés qui subsistent pour un grand nombre des réfugiés se trouvant encore dans les camps, continuent à examiner les possibilités d'en recevoir davantage. Cependant, aucune décision n'a encore été prise à ce sujet, les autorités norvégiennes intéressées devant d'abord examiner de près les possibilités de pouvoir procurer à un nouveau contingent éventuel du travail et du logement. C'est le problème du logement qui est le plus difficile à résoudre.

Jusqu'au 1er avril 1957 la Norvège avait accueilli 200 réfugiés venant de la Yougoslavie.

Jusqu'ici la Croix-Rouge norvégienne a envoyé aux réfugiés hongrois se trouvant en Yougoslavie des vivres, etc., pour une valeur approximative de 850.000 couronnes norvégiennes.

Comme un résultat des pourparlers qui ont eu lieu entre les Croix-Rouges norvégienne et yougoslave, l'hôtel de tourisme « Otesevo » a été transformé en maison de convalescents, et la Croix-Rouge norvégienne s'est engagée à procurer les subsides nécessaires à un séjour de 12 mois dans cet établissement pour 200 réfugiés.

L'aide supplémentaire que la Croix-Rouge norvégienne entend apporter prochainement aux réfugiés hongrois se trouvant en Yougoslavie s'élève à 1.150.000 couronnes norvégiennes environ. L'aide totale apportée à ces réfugiés atteindra donc une valeur de 2 millions de couronnes norvégiennes environ.

En plus des vivres, l'aide projetée comprendra des moyens de transport et de l'équipement médical, entre autre un appareil radioscopique.

Suède

Environ 6.500 réfugiés hongrois ont été admis en Suède, en provenance pour la plupart des camps situés en Autriche et en Yougoslavie. 300 d'entre eux environ étaient atteints de tuberculose et ont été placés dans des sanatoria suédois pour y être soignés.

Le 21 septembre 1957 il y avait en Suède dans des centres d'accueil 348 réfugiés dont 158 hommes, 92 femmes et 98 enfants. La Direction Nationale du Travail compte que ces réfugiés pourront quitter leurs centres d'accueil au cours de cet automne.

Lorsque les étrangers quittent un centre d'accueil on veille à ce qu'il leur soit fourni un logement permanent. En règle générale, ce sont les employeurs qui pourvoient la main-d'oeuvre qu'ils engagent d'un logement. En cas de nécessité, les bureaux de placement contribuent aussi à résoudre les questions de logement.

Les réfugiés qui sont incapables de travailler sont confiés aux autorités de la Prévoyance sociale. Dans la mesure où leur état ne nécessite pas de traitement dans un établissement, on les place dans de petites agglomérations, où la situation de logement est en général meilleure que dans les villes. Les réfugiés touchent régulièrement des allocations pour subvenir à leurs besoins.

Chaque centre d'accueil dispose d'un bureau de placement spécial qui s'occupe de placer les réfugiés. On s'efforce de veiller à ce que chacun d'eux trouve du travail dans son propre métier ou, si cela est impossible, dans un secteur voisin. Tous les réfugiés sont placés dans des emplois permanents. Il n'est pas question de les employer à des travaux temporaires ou saisonniers.

Pour accélérer l'adaptation des réfugiés au milieu dans lequel ils travailleront, on a institué des cours de langues dans les centres d'accueil. En outre, on a organisé des cours de suédois par correspondance, pour leur permettre de poursuivre leurs études seuls, lorsqu'ils ont obtenu un emploi. Les réfugiés qui n'ont pas la pratique d'un métier ont la possibilité de suivre des cours de réadaptation ou de formation professionnelle. 260 réfugiés en tout ont été inscrits à ce genre de cours.

Les jeunes gens qui ont été obligés d'interrompre leur instruction, ne sont en général pas placés dans un métier. On leur offre la possibilité de poursuivre leurs études dans des établissements d'instruction suédois.

Au 15 septembre 1957, environ 4.100 réfugiés, accompagnés d'environ 1.200 membres de leurs familles, avaient obtenu du travail.

Turquie

Conformément à la décision prise par le Gouvernement, la Direction générale des Affaires de Terre et d'Hébergement et le Croissant Rouge de Turquie assumèrent la tâche de recevoir les réfugiés hongrois, de s'occuper du problème de leur réétablissement et de contribuer à l'amélioration de leur situation sociale. L'aide apportée aux réfugiés, dont le total est de 505 personnes, et les mesures prises en vue de leur réétablissement peuvent être ainsi résumées :

L'auberge des Immigrants à Sirkeci (Istamboul) et le Camp du Croissant Rouge à Pendik (Istamboul), assignés à l'hébergement des réfugiés hongrois, furent entretenus et modifiés de sorte qu'ils sont devenus un asile confortable remplissant les conditions requises pour les besoins sociaux.

Les réfugiés furent, à leur arrivée, logés dans les susdites auberges. Ils y furent répartis en tenant compte de leur état civil.

Les frais de ravitaillement sont à la charge du Croissant Rouge de Turquie. 2.221 vêtements, dont le coût fut pris en charge par la Direction générale des Affaires de Terre et d'Hébergement, furent distribués aux réfugiés hongrois.

Les cuisiniers recrutés parmi les réfugiés eux-mêmes, et dont chacun touche un salaire de 300 livres turques, s'occupent de leur nourriture. Il n'existe aucune restriction de rations alimentaires. Les enfants à qui le médecin ordonne un régime d'alimentation spéciale reçoivent jusqu'à cinq repas par jour.

Le Croissant Rouge de Turquie octroie chaque mois une allocation de 100 livres turques à chaque réfugié hongrois pour leurs besoins personnels. Plusieurs établissements ont fait don de médicaments d'une valeur de 4.000 livres turques. Deux grands quotidiens paraissant à Istamboul ont quêté parmi leurs lecteurs 40.000 livres turques environ, qui furent mises à la disposition du Comité Directeur des Réfugiés. D'autres dons furent recueillis par différentes organisations.

Nombre de mesures sont actuellement en cours en vue du réétablissement des réfugiés.

Royaume • Uni

Le Gouvernement de Sa Majesté a, tant au Royaume-Uni qu'à l'étranger, engagé des dépenses d'un montant total de 338.000 livres sterling en faveur des réfugiés hongrois. Cette somme comprend un versement de 15.000 livres sterling au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés hongrois, un autre versement de 15.000 livres sterling au Fonds des Nations Unies pour le secours à la Hongrie, un versement direct de 20.000 livres sterling au Gouvernement autrichien et une contribution de 40.000 livres sterling au Fonds du Comité intergouvernemental pour les Migrations européennes, qui s'est essentiellement chargé d'acheminer les réfugiés hongrois d'Autriche vers le Royaume-Uni et vers d'autres destinations.

Jusqu'à présent, la réinstallation des réfugiés hongrois dans le Royaume-Uni a été surtout financée par des prélèvements sur le Fonds du Lord Mayor, mais il est probable qu'à l'avenir le Gouvernement de Sa Majesté devra assumer intégralement la charge financière qu'impliquent ces réfugiés. Étant donné cet engagement financier supplémentaire et ses engagements antérieurs, le Gouvernement de Sa Majesté a informé, au cours du mois de mai, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés et le Secrétaire Général des Nations Unies qu'il ne serait pas en mesure de consentir de nouvelles contributions financières.

Plus de 23.000 Hongrois en provenance d'Autriche ont été admis dans le Royaume-Uni, y compris 5.000 venus prendre la place de 5.000 autres qui se sont rendus au Canada.

Le Gouvernement de Sa Majesté a décidé de ne pas admettre d'autres réfugiés hongrois, sauf lorsque de puissantes raisons humanitaires militent en faveur de leur admission (par exemple, pour mettre fin à la séparation des membres d'une même famille). Cette décision vise les réfugiés hongrois d'Autriche aussi bien que ceux de Yougoslavie.

Toutefois, le ministre de l'Intérieur a déclaré le 14 mars, dans une réponse écrite, que le Gouvernement de Sa Majesté serait prêt à envisager l'admission de réfugiés dans la mesure où ils remplacent des réfugiés ayant réussi à émigrer outre-mer. (Cette mesure ne s'applique pas aux 5.000 réfugiés partis pour le Canada, 5.000 réfugiés hongrois d'Autriche les ayant déjà remplacés).

Etant donné que la présence de réfugiés hongrois en Yougoslavie pose toujours un grave problème, le Gouvernement vient de décider d'étendre à ce pays le bénéfice de la mesure précitée. Cette décision a été portée le 6 juin à la connaissance du Haut Commissaire des Nations Unies.

Il n'est pas possible de prévoir actuellement l'évolution dans ce domaine, le départ des réfugiés hongrois du Royaume-Uni dépendant dans une large mesure de l'attitude des pays où ils désirent se rendre.

2.000_ réfugiés au moins désirent se rendre aux Etats-Unis, mais il est probable que très peu d'entre eux pourront partir tant que le Congrès des Etats-Unis n'aurapas modifié les lois sur l'immigration aux États-Unis.

D'autres Hongrois désirent se rendre en Australie, mais les modalités de leur transfert n'ont pas encore été arrêtées définitivement.

Le nombre exact des Hongrois ayant trouvé un emploi dans le Royaume-Uni n'est pas connu, certains ayant pu se placer sans l'aide du Ministère du Travail. Cependant, on estime que 9.000 environ ont trouvé du travail en Grande-Bretagne.

Moins de 3.000 figurent encore sur les rôles des offices de placement du Ministère du Travail. Ne sont pas compris dans ce chiffre quelque 2.700 mineurs introduits dans le Royaume-Uni par le National Coal Board et vivant dans des foyers du Coal Board. La formation de ces mineurs et leur placement dans les charbonnages britanniques relèvent du Coal Board.

Ainsi la majorité des Hongrois réfugiés se trouvant dans le Royaume-Uni subviennent maintenant à leurs propres besoins. Un grand nombre d'entre eux ont quitte les camps pour s'installer dans des foyers, mais, étant donné le problème du logement, les familles quittent les foyers moins aisément.